



MAISON MUNICIPALE DE LA MUSIQUE DE BÈGLES

57 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny 33 130 BEGLES - Tél : 05 56 49 48 59

**Vous aimeriez inscrire votre enfant
ou vous inscrire
à la Maison Municipale de la Musique ?**



RENSEIGNEMENTS

Consulter les documents suivants :

Le règlement intérieur	Le règlement des Études
-------------------------------	--------------------------------

Liste des pièces à fournir en page 7



Seulement si votre demande est validée

Remplir le formulaire de souhait pour la rentrée
2021:



Au plus tard le mercredi 1er septembre 2021

Le **formulaire** peut se remplir directement **sur le PDF**, ou vous avez la possibilité de l'imprimer et le remplir à la main.

Une **Commission** se réunira **le vendredi 3 septembre 2021** afin d'étudier chacun des dossiers.

Un mail vous sera adressé **dans la semaine du 6 au 11 septembre** afin de vous faire part de la décision de la Commission.

INFORMATIONS UTILES

Les coordonnées et horaires d'accueil

Maison Municipale de la Musique :

57 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

33130 BEGLES

05.56.49.48.59

maisondelamusique@mairie-begles.fr

Pour tout courrier :

Monsieur le Maire

Hôtel de Ville – BP 153

33321 BEGLES Cedex

contact@mairie-begles.fr

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 14h à 17h30 (secrétariat fermé pendant les vacances scolaires).

L'équipe de la Maison de la Musique :

Responsable de la MMM

Clément FAUCONNET

Administration

Laetitia RUIZ

Accueil, secrétariat

Manon QUENNEVILLE

Instruments et Professeurs

Accordéon et formation musicale Fernande AIRES	Flûte traversière Vincent DUPOUY
Trompette Régis ALAMICHEL	Percussions Clément FAUCONNET
Violon Sylvie ARSENE-HENRY	Guitare Miguel GARAU
Piano, formation musicale Delphine CAZAUX Anne-Laure MENARD Claire-Aline CONFESSION et chorale Delphine CAZAUX Claire-Aline CONFESSION	
Violoncelle Murielle CHAMARD	Saxophone Alfonso LOZANO
Piano Jazz Benoit COUSSOT	Piano Qian MEI
Trombone-tuba Julian COUSTEIL	Clarinete Jean-Marie JUAN

LES COURS PROPOSÉS

ÉVEIL

Éveil 1	Éveil 2
pour les enfants en Grande Section de Maternelle en septembre 2021 :	pour les enfants en Cours préparatoire en septembre 2021 :
45 minutes par semaine hors vacances scolaires	45 minutes par semaine hors vacances scolaires

CURSUS COMPLET

pour les élèves en CE1 et plus, les adolescents et les adultes :
Chaque semaine hors vacances scolaires

1 heure de Formation Musicale (sauf pour les Adultes qui ne sont pas concernés par cet enseignement)	+ 30 minutes de cours d'instrument	+ 1 heure de pratique collective peut-être envisagée en fonction de l'âge et du niveau de l'élève, en accord avec le professeur
---	---	---

ATELIER CHORALE

ouvert à tous, **1 heure par semaine hors vacances scolaires**

1^{er} semestre pour les enfants (du CP jusqu'en CM2)	2^{ème} semestre pour les enfants à partir du collège, les adolescents et les adultes
--	--

DATE DE REPRISE DES COURS

Cours d'instrument :

Les cours débuteront la semaine du 06 au 11 septembre.

❖ Les anciens élèves :

Les familles des élèves déjà inscrits en 2020-2021 doivent se reporter au planning de présence du professeur pour faire leurs propositions dans le dossier de réinscription et consulter la procédure adoptée par le professeur à la rentrée afin de finaliser son planning (réunion des parents ou appel téléphonique).

❖ Les nouveaux élèves :

Les familles des élèves acceptés par la commission du 3 septembre, seront contactées par les professeurs. L'enseignant de l'instrument retenu leur communiquera le créneau qui pourra leur être attribué.

Instruments proposés :

Accordéon	Alto
Clarinette	Flûte traversière
Guitare	Percussions
Piano	Piano Jazz
Saxophone	Trombone
Trompette	Tuba
Violon	Violoncelle

Cours d'Éveil 1, d'Éveil 2, de Formation musicale :

Les cours débuteront la semaine du 13 au 18 septembre.

❖ Les anciens élèves :

Si les familles n'ont pas été contactées avant la rentrée, les anciens élèves doivent se présenter au créneau choisi en vœu 1 dans leur dossier de réinscription.

❖ Les nouveaux élèves :

- Les familles des élèves acceptés par la commission du 3 septembre pour les cours d'**Eveil 1** & d'**Eveil 2** recevront un mail dans la semaine du 6 au 11 septembre leur indiquant s'ils sont retenus et, si oui, le créneau attribué.
- Les familles des élèves acceptés par la commission du 3 septembre pour un **Cursus complet** devront contacter le secrétariat afin de choisir un créneau pour le cours de Formation musicale (IC1 = 1^{ère} année du 1^{er} cycle).



Ce cours est OBLIGATOIRE.

Pratiques collectives :

Les pratiques collectives débuteront la semaine du 20 au 25 septembre.

La participation à une pratique collective est vivement recommandée à partir de la 3ème année d'instrument, sur avis du professeur.

Elle devient obligatoire en cycle 2.

Atelier jazz
Ensembles de classes (accordéons, trompettes, violons, violoncelles, trombones, tubas, flûtes, percussions, guitares, clarinettes, saxophones)
Orchestre d'harmonie
Orchestre chanterelles (cordes)
Quatuor et quintette à cordes
Musique de chambre
Banda d'Oc (vents et percussions)

Atelier Chorale :

Ouvert à tous, à compter du 21 septembre :


- ❖ 1^{er} semestre pour les enfants (du CP jusqu'en CM2) : Du mardi 21 septembre 2021 au mardi 8 février 2022
- ❖ 2^{ème} semestre pour les enfants à partir du collège, les adolescents et les adultes : Du mardi 1^{er} mars au mardi 28 juin 2022

PIÈCES À FOURNIR

Une fois l'inscription validée

NATURE DE LA PIÈCE	ENFANT BEGLAIS et HORS BEGLES		ETUDIANT BEGLAIS et HORS BEGLES	ADULTE BEGLAIS et HORS BEGLES
	Inscrit sur Educapass pour 2021/2022 (*)	Non inscrit sur Educapass pour 2021/2022 (*)		
Une attestation d'assurance responsabilité civile ou scolaire (à fournir au plus tard en septembre)	✓	✓	✓	✓
Une copie du livret de famille (mère, père, enfant(s))		✓	✓	✓
Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ou échéancier de gaz, électricité, eau, téléphone, quittance de loyer)		✓	✓	✓
Le certificat de scolarité (pour bénéficier du tarif étudiant)			✓	
Une attestation CAF de moins de 3 mois mentionnant le quotient familial (**)		✓ (**)		
Une copie intégrale de l'avis d'imposition de 2020 (sur les revenus 2019) de chaque représentant du foyer fiscal (**)		✓ (**)	(***)	(***)

(*) EDUCAPASS : logiciel du service Éducation & Loisirs, permettant de gérer toutes les formalités liées à la vie de l'enfant des écoles publiques maternelles et élémentaires de Bègles (scolarité, accueil périscolaire, restauration scolaire, Accueils de Loisirs Sans Hébergement).

(**)  En l'absence d'un justificatif (CAF ou Avis d'imposition), le montant des activités sera fixé au tarif le plus fort.

(***) Les Etudiants et Adultes (béglais et hors Bègles) bénéficient d'un tarif mensuel forfaitaire. Les tarifs applicables sont consultables [sur la page de la Maison Municipale de la Musique du site de la Ville de Bègles.](#)